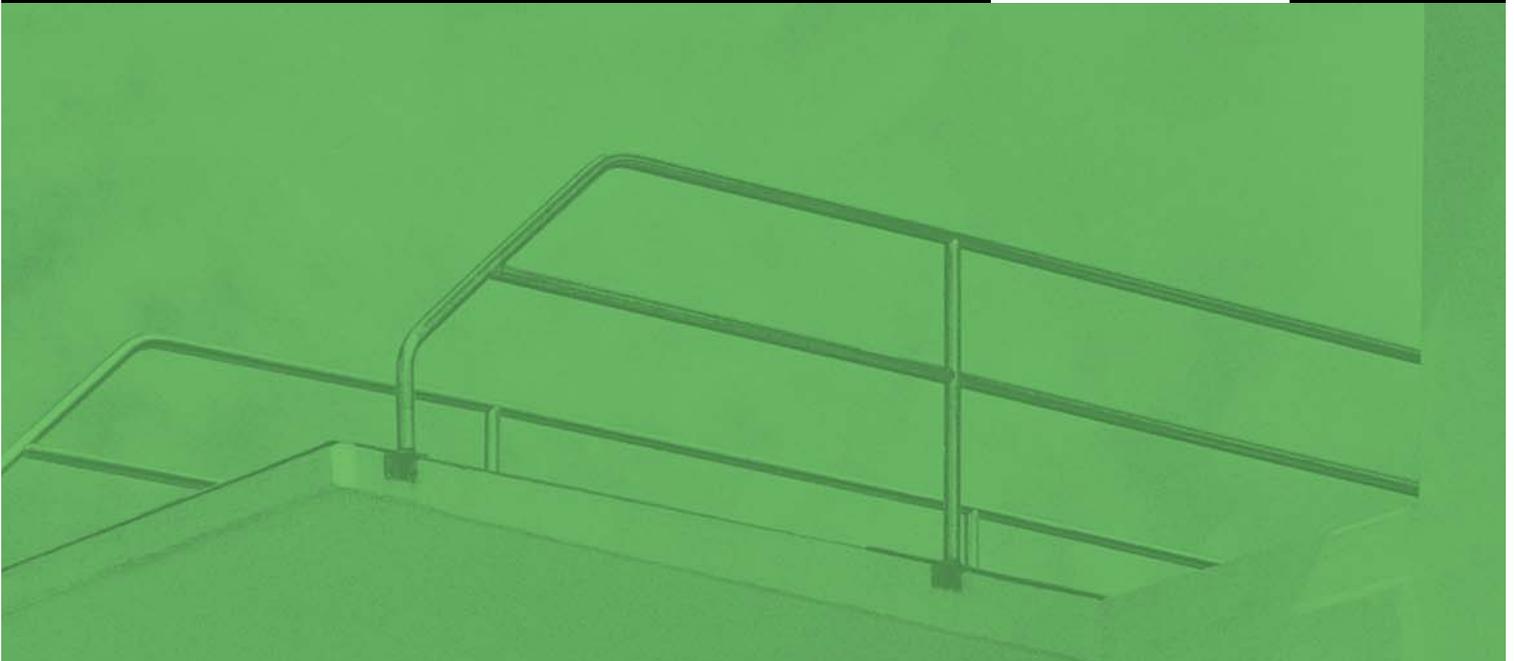


RAPPORT ANNUEL 2004



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**





Agence Mondiale Antidopage

www.wada-ama.org
info@wada-ama.org

Bureau Principal

800 Place Victoria - Suite 1700
Case Postale 120
Montréal, QC
Canada H4Z 1B7
Tél.: +1.514.904.9232
Fax: +1.514.904.8650

Bureau Régional Africain

Protea Assurance Building
8e Étage
Greenmarket Square
Le Cap
8001 Afrique du Sud
Tél.: +27.21.483.9790
Fax: +27.21.483.9791

Bureau Régional Asie/Océanie

C/O Japan Institute of Sports Sciences
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo
115-0056 Japon
Tél.: +81.3.5963.4321
Fax: +81.3.5963.4320

Bureau Régional Européen

Avenue du Tribunal-Fédéral 34
1005 Lausanne
Suisse
Tél.: +41.21.343.43.40
Fax: +41.21.343.43.41

CONSEIL DE FONDATION DE L'AMA

Le Conseil de fondation de l'AMA lors de sa réunion du 21 novembre 2004 à Montréal.

SOMMAIRE

2	Message du Président
4	Message du Directeur Général
6	Mise en place du Code mondial antidopage
8	Convention internationale contre le dopage dans le sport
10	L'AMA aux Jeux d'Athènes
12	Éducation et communication
14	Bureaux régionaux
16	Science et recherche
18	Contrôles
20	Développement antidopage
21	Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)
22	Rapport opérationnel et finances



Richard W. Pound



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Quand le Mouvement sportif et les gouvernements se sont réunis en 1999 pour créer l'Agence mondiale antidopage, ils lui ont fixé une priorité immédiate: l'harmonisation des règles liées à la lutte contre le dopage dans tous les sports et dans tous les pays. L'essentiel des actions entreprises par l'AMA au cours de ses premières années d'existence ont été menées dans ce but. Nous avons créé le premier Code mondial antidopage, et nous avons étroitement collaboré avec nos partenaires en 2003 pour atteindre cet objectif.

Si 2003 a été "l'année du Code", celle où nous avons pu célébrer la création de ce document, 2004 a été l'année au cours de laquelle nous avons vu les promesses s'accomplir. Voir le Code développé et accepté par autant de partenaires dotés de points de vue différents a été réellement gratifiant. Je considère ainsi la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de 2003 - au cours de laquelle le Code a été unanimement approuvé - comme une réussite majeure pour ceux qui luttent contre le dopage depuis si longtemps.

Cependant, le Code n'est qu'un document, un ensemble de mots sans réel pouvoir avant sa mise en place par les acteurs de cette lutte qu'il est destiné à servir.

Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir dire que 2004 a été l'année au cours de laquelle le Code a été formellement accepté par le Mouvement olympique et les organisations sportives, qui ont ainsi concrétisé l'engagement pris lors de la Conférence mondiale l'année précédente. Avant l'ouverture des Jeux olympiques d'Athènes, en août, les 35 Fédérations internationales (FI) de sports olympiques, les 202 comités nationaux olympiques, le Comité international paralympique (CIP) et de nombreuses autres organisations sportives avaient accepté le Code. L'AMA a travaillé en étroite collaboration toute l'année avec les FI et le CIP pour les aider à mettre leurs règles antidopage en conformité avec le Code avant le début des Jeux.

Le Comité international olympique (CIO), en amendant sa Charte olympique l'année précédente, avait clairement affirmé qu'il n'y aurait pas de place aux Jeux pour ceux qui n'accepteraient pas le Code. Le rôle de leader joué par le CIO a été suivi par le Mouvement sportif, et le premier jour des Jeux a ouvert de nouvelles perspectives pour la lutte contre le dopage.

Une très grande partie de l'activité de l'AMA en 2004 s'est concentrée sur la mise en place du Code avant les Jeux d'Athènes. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le CIO pendant la première partie de l'année pour cibler nos contrôles hors compétition sur les sportifs susceptibles de participer aux Jeux. Nous avons beaucoup investi dans la recherche, afin d'avoir de nouveaux tests en place avant Athènes. Je veux, à ce propos, remercier

les équipes de scientifiques collaborant avec l'AMA qui ont développé trois nouveaux tests—pour l'hormone de croissance, les transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine et les transfusions sanguines homologues. L'introduction simultanée d'autant de nouveaux tests a été une avancée remarquable. Et nous avons montré aux tricheurs qu'aucune substance ou méthode dopante n'est en fin de compte indétectable.

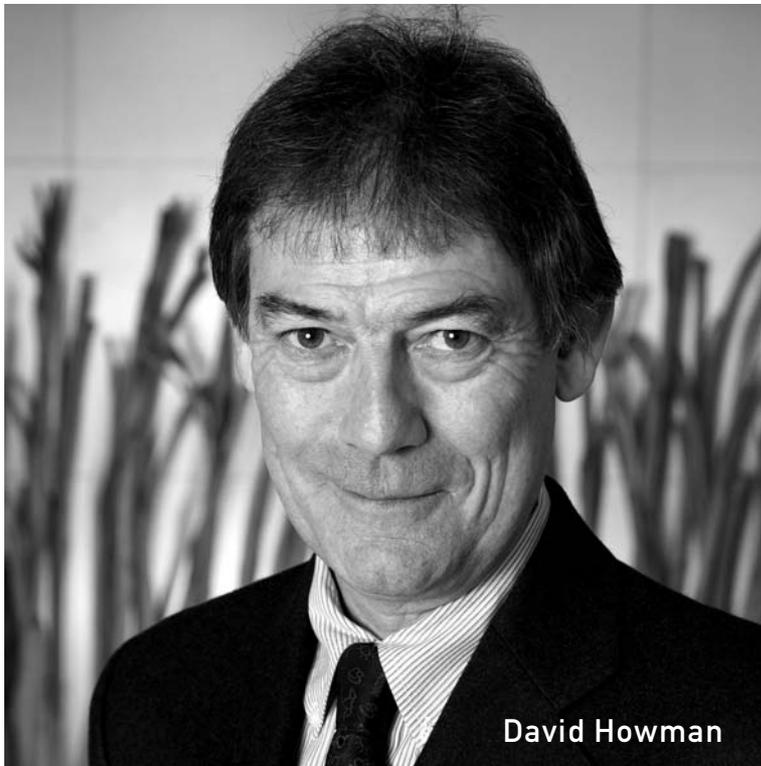
Nous avons également réuni deux excellentes équipes d'experts chargés d'agir comme Observateurs indépendants aux Jeux olympiques et paralympiques. Leurs recommandations, comme celles de leurs prédécesseurs, vont nous aider à améliorer notre travail.

Nous avons, enfin, réalisé de gros efforts pour faire en sorte que les sportifs participant aux Jeux d'Athènes aient accès à de nombreuses informations sur les dangers du dopage, le Code, ainsi que leurs droits et responsabilités. J'ai souvent dit que nous devons être aussi attentifs à éduquer et sensibiliser les sportifs aux dangers du dopage qu'à les contrôler et à sanctionner les tricheurs.

A cette fin, l'AMA a beaucoup investi dans la sensibilisation des sportifs. Nous avons envoyé des équipes d'experts dans des manifestations sportives internationales dans le cadre de notre programme de sensibilisation des sportifs, afin d'expliquer et de répéter aux participants que le dopage est pernicieux, qu'il est mauvais pour la santé et qu'il détruit l'essence même de la compétition. Nous avons produit du matériel d'information en quantité. Nous avons formé de nombreuses personnes impliquées dans la lutte contre le dopage à aller à la rencontre des sportifs et à répondre à leurs questions. Nous avons également réuni des experts du monde entier pour débattre du problème des compléments alimentaires.

Bien sûr, la lutte contre le dopage va bien au-delà des activités de l'AMA, et 2004 a été une année charnière dans la mise en évidence du problème que le dopage constitue dans la société. J'ai été heureux d'entendre le Président des États-Unis évoquer l'abus de stéroïdes dans son discours sur l'État de l'Union. Le scandale autour du laboratoire Balco et du stéroïde de structure modifiée THG, qui constitue à bien des aspects un sombre chapitre de l'histoire du sport, a également contribué à mettre en lumière le dopage, et ceci ne peut que nous aider dans notre lutte. De façon générale, le dopage a reçu en 2004 plus d'attention que jamais. Nous devons en profiter pour continuer de faire preuve d'une rigueur et d'un engagement sans faille dans notre travail.

Je remercie tous ceux qui nous ont aidés dans notre mission en 2004, et je me réjouis de travailler encore davantage en 2005 pour faire des tricheurs dans le sport une espèce en voie de disparition. ■



David Howman

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La lutte contre le dopage a sensiblement évolué en 2004, et je suis fier de la contribution de l'AMA. De nombreuses avancées ont eu lieu au cours de l'année, grâce au travail de l'AMA et de ses partenaires, en mettant notamment en place le Code mondial antidopage, en solidifiant le travail des années précédentes et en établissant des modèles de bonnes pratiques qui nous accompagneront au cours des prochaines années.

Nous avons concentré notre attention en 2004 sur les priorités définies par notre Comité exécutif. A cette fin, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires à la mise en place du Code, et plus particulièrement avec les partenaires qui devaient le mettre en application avant les Jeux olympiques d'Athènes. Il est à mettre au crédit du Mouvement olympique que toutes les Fédérations internationales, tous les comités nationaux olympiques et presque tous les comités nationaux paralympiques aient accepté le Code avant le délai fixé. Vous lirez davantage d'informations à ce sujet dans les pages suivantes, mais je tiens à féliciter ici nos partenaires du monde du sport.

Nos partenaires des gouvernements ont eux aussi été très occupés au cours de l'année, et grâce à eux nous respectons notre plan de marche visant à voir la Convention internationale contre le dopage dans le sport adoptée en octobre 2005. Cette Convention, préparée sous l'égide de l'UNESCO, permettra aux gouvernements de reconnaître le Code et de mettre en place ses principes avant les Jeux olympiques de Turin en février 2006. Tous les partenaires de l'AMA seront alors unis dans la lutte contre le dopage sous la bannière du Code. Je remercie l'UNESCO, et en particulier son directeur général, Koïchiro Matsuura, pour tout son travail dans la préparation de cette Convention.

Nos partenaires ont également rempli leur rôle en matière de financement. Ceux d'entre vous qui suivent le travail de l'AMA sont au courant des problèmes de liquidités que nous avons connus au cours de nos premières années d'existence. Il est impossible pour la lutte contre le dopage d'avancer sans ressources adéquates. En 2004, nos partenaires ont démontré leur engagement en remplissant leurs obligations financières. Je suis fier que nous ayons reçu près de 95% de notre budget cette année, et j'espère que les soucis financiers n'entraveront plus jamais le travail de l'AMA.

En termes d'activités, nous avons déployé de nombreux efforts dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation, ainsi que notre Comité exécutif nous l'a demandé. Nous avons organisé en mai un symposium sur les compléments alimentaires, afin de discuter de ces produits qui, souvent utilisés par les sportifs, donnent parfois lieu à des résultats de contrôle positifs. Les experts présents ont émis une série de recommandations sur les façons d'aborder l'utilisation des compléments, et un symposium international de suivi est prévu en 2005.

Nous avons également publié davantage de documents à des fins d'éducation. En plus d'un nouveau Guide du sportif et d'un livret contenant la nouvelle Liste des interdictions, nous avons créé une série de brochures "Questions - réponses" visant à fournir aux sportifs et à leur entourage des

informations. Notre programme de sensibilisation a continué de se rendre à de grandes manifestations multisports pour répondre aux questions et soucis des participants à propos du dopage. Enfin, nous avons continué de travailler avec nos partenaires pour améliorer la formation et les connaissances des experts antidopage.

Nous avons introduit un programme pilote de développement antidopage, qui complète notre programme de contrôles hors compétition. Nous sommes conscients que de nombreux pays développés disposent de programmes antidopage de qualité et qui respectent le Code, alors que de nombreux autres pays ont besoin d'aide dans ce domaine. Un projet pilote a donc été mis sur pied en Océanie, avec l'objectif d'établir une agence régionale antidopage, de permettre la collecte d'échantillons dans des régions où cela ne se faisait pas et de mettre en place des programmes antidopage. Ce projet doit permettre à notre programme de contrôles hors compétition, mais aussi à ceux des Fédérations internationales, d'étendre leur portée. D'autres projets de ce type seront lancés en 2005.

L'AMA a également réalisé des avancées significatives dans la recherche. J'aimerais remercier et féliciter nos partenaires dans les laboratoires du monde entier pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé en développant de nouveaux tests et en progressant constamment dans leurs recherches. Par leurs avancées, ils ont montré, une fois encore, que nous n'avons aucune intention de rester un pas en arrière des tricheurs.

Nos bureaux régionaux ont continué leur excellent travail en contact avec nos partenaires dans le monde entier. Nous avons inauguré officiellement notre bureau de Tokyo en avril et commencé d'étudier la possibilité d'établir un nouveau bureau régional en Amérique latine pour mieux servir nos partenaires dans cette région.

Il n'est jamais facile de résumer une année d'activités en quelques mots. Je laisserai donc le reste de ce rapport souligner tout ce que l'AMA a accompli en 2004. Je conclurai ce message en adressant mes sincères remerciements au remarquable personnel de l'AMA, ainsi qu'aux nombreux experts qui nous ont offert leur soutien, leur temps et leurs connaissances. Rien n'aurait été possible sans leur engagement et leur travail. Quelques employés de qualité ont quitté l'Agence cette année, dont notre directrice de la communication, Farnaz Khadem. Mais d'autres nous ont rejoint, et je suis sûr qu'ils maintiendront l'excellence démontrée par l'équipe de l'AMA.

Je tiens également à remercier notre président pour la qualité de sa direction et de ses conseils, et à souhaiter la bienvenue au Ministre danois Brian Mikkelsen dans sa nouvelle fonction de vice-président. Je me réjouis de poursuivre mon travail avec eux au cours des prochains mois.

Nous avons considérablement avancé dans la lutte contre le dopage, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Je me réjouis de travailler avec nos partenaires et toutes les personnes désirant un sport sans dopage pour accomplir de nouveaux progrès en 2005. ■

L'agenda était précis. En acceptant le Code mondial antidopage en 2003 et en amendant sa Charte Olympique, le Comité international olympique (CIO) avait fixé la date limite à laquelle le Code devait être mis en pratique. Ainsi, toutes les organisations sportives savaient que, si leurs sportifs voulaient une place aux Jeux olympiques d'Athènes, elles devaient accepter le Code et le mettre en place avant le premier jour des Jeux.

Durant toute l'année 2004, l'AMA a travaillé à cette fin en étroite collaboration avec les organisations sportives. Après l'approbation unanime du Code par les participants à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en mars 2003, les étapes suivantes étaient son acceptation formelle et sa mise en place. Pour les Fédérations sportives internationales (FI), cela impliquait des changements dans leurs règles antidopage pour mettre ces dernières en conformité avec le Code. Quelques Fédérations internationales avaient déjà modifié leurs

règles en 2003. Mais, pour la plupart, le travail a commencé en 2004. Des représentants de l'AMA ont rencontré régulièrement des membres de FI, de comités nationaux olympiques et d'agences nationales antidopage pour les assister dans les changements nécessaires à la mise en conformité de leurs règles avec le Code et les Standards internationaux, entrés en vigueur le 1er janvier 2004.

Pour les aider dans ces changements, l'AMA a préparé plusieurs modèles de bonnes pratiques et ensembles de lignes directrices. Par exemple, selon le Code, les informations sur la localisation des sportifs doivent être mises à disposition de l'AMA. De même, la délivrance ou le refus d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) doit désormais être rapportée à l'Agence. La mise en place du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) en 2005 offrira une solution pour traiter ce flot d'informations.

MISE EN PLACE DU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE



A l'ouverture des Jeux olympiques d'Athènes, les 35 Fédérations internationales de sports olympiques, les 202 comités nationaux olympiques, presque toutes les Fédérations internationales reconnues par le CIO et presque tous les comités nationaux paralympiques, le Comité international paralympique et de nombreuses autres organisations sportives avaient accepté le Code. Ceci a amené des changements importants dans le cadre des Jeux, sous la forme de contrôles plus harmonisés, de l'utilisation standardisée des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, et de la possibilité pour l'AMA de faire appel de décisions prises par le CIO en matière de sanctions.

La prochaine étape de la mise en place du Code sera la reconnaissance de ses principes par les gouvernements. De nombreux États ont déjà manifesté leur soutien à l'AMA et au Code en signant la Déclaration de Copenhague, un document rédigé lors de la

Conférence mondiale de Copenhague en mars 2003. A la fin de l'année 2004, 160 gouvernements avaient signé cette Déclaration. Ils formaliseront leur reconnaissance du Code et, si nécessaire, amèneront leur législation nationale après avoir ratifié la Convention internationale contre le dopage dans le sport, préparée sous l'égide de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

En 2005, l'AMA continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour superviser la mise en place complète et le respect du Code. ■





CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT

Durant l'année 2004, l'AMA a continué de participer activement aux travaux de préparation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, menés sous l'égide de l'UNESCO— l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

De nombreux gouvernements ne pouvant être liés juridiquement par un instrument non gouvernemental tel que le Code mondial antidopage, cette Convention— proposée par les États eux-mêmes—doit leur permettre d'accepter les principes du Code, de soutenir le travail de l'AMA et ses missions et d'intensifier leur collaboration en matière de lutte contre le dopage. Alors que la Déclaration de Copenhague (signée par 160 États au 31 décembre 2004) est un document politique par lequel les gouvernements signalent leur intention de reconnaître formellement le Code et de le mettre en place, la Convention internationale liera les signataires juridiquement. Il s'agira là de la première Convention de portée universelle consacrée au dopage dans le sport.

Conformément aux procédures de l'UNESCO concernant l'élaboration de Conventions internationales, le directeur général de l'organisation, Koichiro Matsuura, a convoqué une réunion intergouvernementale (catégorie II) de tous les États membres pour préparer le document. Trois sessions ont eu lieu au siège de l'UNESCO à Paris, en janvier 2004, mai 2004 et janvier 2005. L'AMA y a pris une part active. Les représentants de l'Agence y ont notamment rencontré de nombreux délégués, apporté leur expertise et expliqué la mission et le travail de l'Agence, ainsi que les objectifs et les principes du Code mondial antidopage.

Les versions intermédiaires de la Convention ont été discutées au sein des différentes instances de l'UNESCO, y compris lors de la réunion du MINEPS IV regroupant les ministres et hauts responsables de l'éducation physique et du sport. Le projet de texte final a été envoyé en mars 2005 à tous les États membres par le directeur général de l'UNESCO. Le document sera ensuite présenté à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO (du 3 au 21 octobre 2005 à Paris) afin de laisser du temps aux gouvernements pour ratifier la Convention et reconnaître le Code avant le délai fixé à l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver de Turin, en février 2006. ■

The background of the page is a vibrant orange color. It features a repeating pattern of stylized, wavy lines at the top and bottom. In the center, there is a horizontal band containing various Greek characters, including alpha, beta, gamma, delta, epsilon, zeta, eta, theta, iota, kappa, lambda, mu, nu, xi, omicron, pi, rho, sigma, tau, upsilon, phi, chi, psi, omega, and the letter xi. The characters are rendered in a light orange color, creating a subtle watermark effect.

L'AMA AUX JEUX D'ATHÈNES

L'AMA a travaillé en étroite collaboration avec le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (CIP) sur deux fronts importants au cours des Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes: l'observation des contrôles du dopage et la sensibilisation des sportifs.

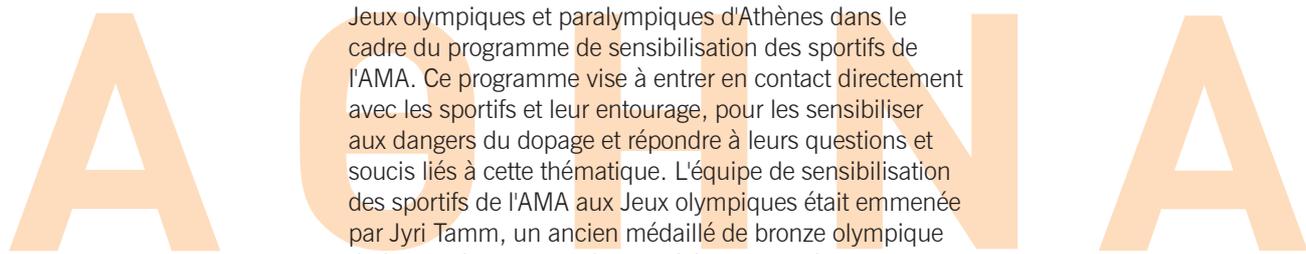
Pour la troisième fois consécutive, l'Agence a envoyé une équipe d'Observateurs indépendants (OI) aux Jeux olympiques. Les OI sont des experts sélectionnés par l'AMA pour leurs connaissances dans des domaines tels que la collecte des échantillons, le travail de laboratoire ou les questions médicales. Leur présence à de grandes manifestations telles que les Jeux olympiques vise à garantir la qualité et la transparence des procédures de contrôle du dopage.

L'équipe des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques était emmenée par le professeur Ulrich Haas, professeur de droit à l'Université de Mainz (Allemagne) et arbitre du Tribunal arbitral du sport. Son équipe, composée de dix personnes, a observé un nombre important de procédures de contrôle du dopage durant toute la durée des Jeux et publié un rapport regroupant ses observations et recommandations en novembre.

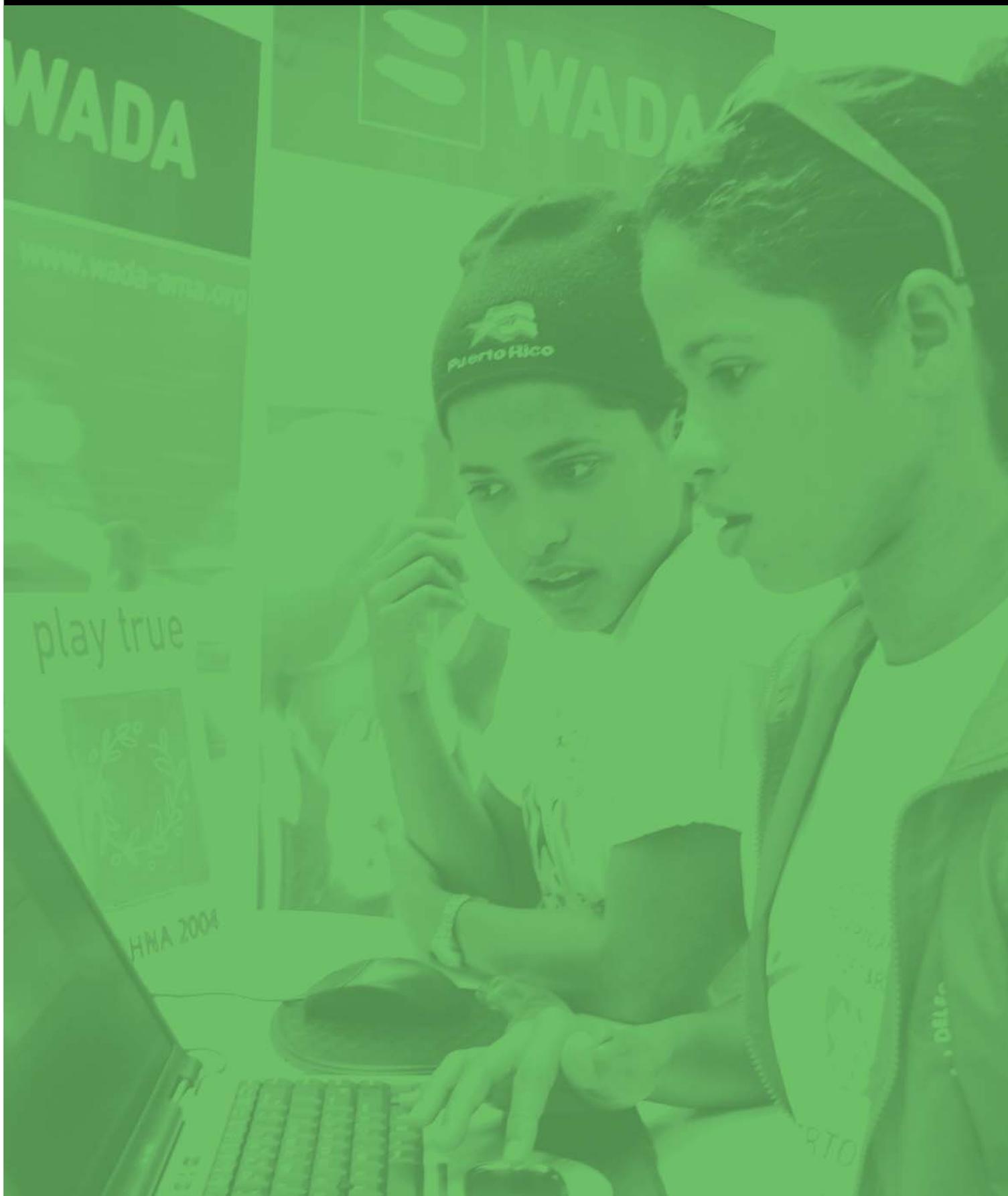
De même, une équipe de six personnes été envoyée aux Jeux paralympiques en septembre. Cette équipe, emmenée par George Walker, chef du Département des Sports du Conseil de l'Europe, a également observé les procédures de contrôle du dopage et publié un rapport à la fin de l'année.

Des experts de l'antidopage ont également participé aux Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes dans le cadre du programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA. Ce programme vise à entrer en contact directement avec les sportifs et leur entourage, pour les sensibiliser aux dangers du dopage et répondre à leurs questions et soucis liés à cette thématique. L'équipe de sensibilisation des sportifs de l'AMA aux Jeux olympiques était emmenée par Jyri Tamm, un ancien médaillé de bronze olympique du lancer du marteau. Les participants aux Jeux ont eu l'occasion de se rendre sur le stand de l'AMA, situé dans le village des athlètes, pour discuter avec les membres de l'équipe de l'Agence, recevoir de la documentation à propos du dopage et de la lutte contre le dopage, et jouer au Quiz de l'AMA, un jeu informatique permettant aux joueurs de tester leurs connaissances en la matière.

Une équipe de sensibilisation de l'AMA a assuré le même service lors des Jeux paralympiques, en septembre. ■



ÉDUCATION ET COMMUNICATION



L'AMA a déployé des efforts importants en termes d'éducation et de communication en 2004 afin d'informer au mieux les sportifs. Les départements "Éducation" et "Communication" de l'Agence ont collaboré étroitement pour répondre aux besoins des sportifs et des partenaires, notamment en publiant des brochures informatives, en organisant des symposiums et en allant directement à la rencontre des sportifs.

À la fin de l'année 2003, l'AMA avait envoyé un questionnaire à certains de ses partenaires—gouvernements, Fédérations internationales, comités nationaux olympiques et paralympiques, agences nationales antidopage—pour mieux connaître le matériel d'éducation et de sensibilisation antidopage existant, ainsi que les besoins des partenaires. L'AMA a reçu près de 160 réponses, qui l'ont aidé à déterminer quel type de matériel devait être produit et distribué en priorité.



À cette fin, l'Agence a produit tout au long de l'année de nombreux documents en plusieurs langues. L'AMA a publié un livret contenant la Liste des substances et méthodes interdites, ainsi qu'une deuxième version du "Guide du sportif", qui présente aux sportifs une vue d'ensemble du Code mondial antidopage, ainsi que de leurs droits et responsabilités dans le

processus de contrôle du dopage. Plusieurs livrets "Questions - réponses" ont également été créés, fournissant des informations sur le Code, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, les compléments alimentaires et les médicaments. Tous ces documents sont disponibles en plusieurs langues et peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'AMA (www.wada-ama.org).



L'Agence a continué de publier tous les deux mois "Passeport de l'athlète", une lettre d'informations destinée aux sportifs. De plus, trois numéros du magazine de l'AMA, "Franc Jeu", sont sortis. Désormais, "Franc Jeu" est disponible également en espagnol.

L'AMA a également organisé un symposium sur les compléments alimentaires en mai à Montréal. Ce symposium a réuni des représentants du monde du sport, d'organisations antidopage, des communautés scientifiques et médicales, de gouvernements et de l'industrie, ainsi que des sportifs et des entraîneurs. Au terme du symposium, le groupe de participants a émis une série de recommandations à propos de la manière d'appréhender l'utilisation de compléments alimentaires par les sportifs. En outre, un livret "Questions - réponses" a été préparé et publié par l'AMA, pour contribuer à sensibiliser les sportifs aux dangers de la contamination des compléments alimentaires et au principe de la responsabilité objective. ■

Les trois bureaux régionaux de l'AMA ont joué un rôle clé en 2004 dans la diffusion du message antidopage de l'Agence dans le monde et dans les relations avec les partenaires dans leurs régions.

En liaison avec le bureau principal de l'Agence à Montréal, les bureaux de Lausanne (Europe), du Cap (Afrique) et de Tokyo (Asie/Océanie) ont grandement contribué à la mise en place du Code mondial antidopage et de ses Standards. Ils ont également joué un rôle actif dans le versement des contributions des gouvernements à l'AMA, dans le processus de signature de la Déclaration de Copenhague et dans la préparation de la Convention internationale contre le dopage par les gouvernements. Par ailleurs, ces trois bureaux régionaux ont continué d'effectuer un certain nombre de tâches qu'ils ont en commun, telles que fournir des informations aux partenaires et au public, et coordonner des projets liés à l'éducation et à la communication.

À Lausanne, l'année a été placée de façon marquée sous le signe de la mise en place du Code mondial antidopage. Le directeur du bureau, Tom Dielen, est le principal

responsable des relations de l'AMA avec les Fédérations internationales et le monde sportif, et il a consacré la plus grande partie de son temps à assister les partenaires de l'AMA dans la mise en place du Code et de ses Standards et dans les changements apportés à leurs règles. Le directeur médical de l'Agence, le Dr Alain Garnier, est quant à lui responsable des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), et il a supervisé en 2004 toute la mise en place de la procédure et tous les formulaires d'AUT reçus par l'AMA (lire en page 17).

Parmi ses nombreuses activités en 2004, le bureau européen a également organisé un symposium pour les responsables antidopage des Fédérations internationales, à Lausanne. Ses représentants ont aussi effectué de nombreuses présentations à l'invitation de partenaires du Mouvement sportif et des autorités publiques en Europe.

Au Cap (Afrique du Sud), l'année 2004 a été marquée par le déménagement du bureau régional africain des locaux du Ministère sud-africain des Sports dans des locaux mis à disposition par le Département des affaires culturelles et sportives de la Province du Cap occidental. Depuis le 1er

BUREAUX RÉGIONAUX



novembre 2004, les coûts opérationnels du bureau sont pris en charge entièrement par l'AMA, après une première année de fonctionnement financée par le gouvernement sud-africain.

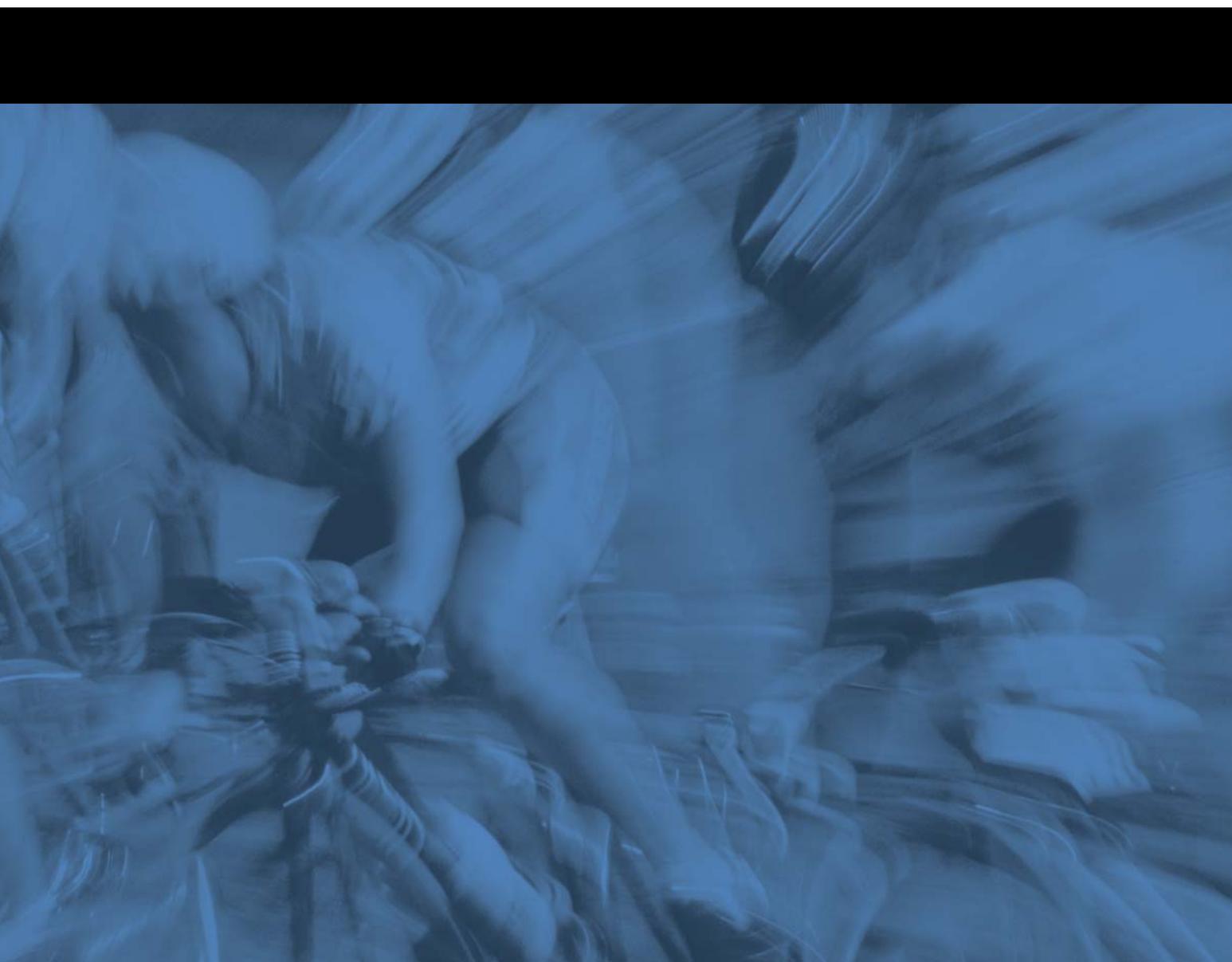
Au cours de cette année, le directeur du bureau africain, Rodney Swigelaar, a notamment rencontré des partenaires et représentants du Mouvement sportif africain à l'occasion des Jeux panarabes en septembre et de la réunion des secrétaires généraux de l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique en décembre. Il a également établi de nombreux contacts avec des membres de gouvernements, du monde sportif et d'autres milieux. Ces contacts devraient permettre de lancer en 2005 plusieurs nouvelles actions en matière d'antidopage dans le continent.

Pour sa part, le bureau Asie/Océanie a été officiellement inauguré le 22 avril 2004 à Tokyo (Japon). A cette occasion, l'AMA a organisé, en collaboration avec le gouvernement japonais, la première réunion intergouvernementale de la région asiatique sur la lutte contre le dopage, qui a réuni des représentants de 17 pays. Ouvert en novembre 2003, comme celui du Cap, le bureau

Asie/Océanie a également collaboré activement avec les autorités sportives et politiques iraniennes dans le cadre du premier symposium antidopage et cours pour agents de contrôle du dopage en Asie, organisé en octobre à Téhéran.

Le directeur du bureau, Kazuhiro Hayashi, a effectué de nombreuses présentations et entretenu de nombreux contacts avec les partenaires de la région Asie/Océanie tout au long de l'année.

L'AMA a entamé en 2004 des discussions sur la possibilité d'ouvrir un bureau régional en Amérique latine, suite à l'intérêt exprimé par plusieurs représentants de cette région. Le Comité exécutif de l'Agence a approuvé le lancement d'un appel d'offres et d'une étude de faisabilité lors de sa réunion de septembre. Dans les semaines suivantes, trois villes ont fait part de leur intérêt pour accueillir ce bureau régional: Bogota (Colombie), Montevideo (Uruguay) et Santiago (Chili). Une délégation de l'AMA a visité les trois villes candidates en janvier 2005 et devait présenter un rapport d'évaluation au Comité exécutif lors de sa réunion de mai 2005. ■



La science a été l'une des grandes priorités de l'AMA en 2004, conformément aux recommandations du Conseil de fondation de l'Agence lors de sa réunion de novembre 2003. L'AMA a ainsi réalisé un travail important en matière de recherche scientifique, tout en s'assurant de la mise en place des Standards et procédures définies dans le Code mondial antidopage, après leur entrée en vigueur le 1er janvier 2004.

Recherche

L'AMA a continué de financer des projets de recherche dans des domaines définis comme prioritaires. En 2004, quatre domaines ont été jugés prioritaires:

- Composés et/ou méthodes augmentant le transport d'oxygène
- Composés et/ou méthodes augmentant la croissance
- Technologies génétiques et cellulaires appliquées au sport
- Divers projets liés à la Liste des substances interdites

L'AMA a reçu un nombre record de 60 projets de recherche émanant de chercheurs de 23 pays (contre 34 projets provenant de 21 pays en 2003). Tous les projets ont été soumis à une procédure de révision

scientifique par un groupe d'experts indépendants, ainsi qu'à un examen éthique.

En septembre, sur recommandation du Comité "Santé, médecine et recherche", le Comité exécutif de l'AMA a approuvé 19 projets et décidé de les soutenir financièrement à hauteur de 4,4 millions USD. Le travail a également continué au niveau des projets déjà financés par l'AMA. Au total, l'Agence s'est engagée à fournir plus de 14 millions USD à différents projets de recherche depuis 2001.

Ce travail en matière de recherche a contribué à la mise en place de plusieurs méthodes de détection. Des équipes de chercheurs soutenues par l'AMA ont élaboré des tests de détection des transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine (HBOCs), de l'hormone de croissance et des transfusions sanguines homologues (lorsqu'un sportif reçoit du sang compatible d'un donneur). Le département scientifique de l'AMA a pris une part active dans la validation de ces tests, ainsi que dans le transfert des méthodes aux laboratoires antidopage accrédités par l'Agence.

L'Agence a également travaillé en 2004 à la découverte de nouveaux stéroïdes de structure modifiée, fabriqués dans le seul but d'améliorer la performance sportive. Suite à un

SCIENCE ET RECHERCHE



renseignement anonyme reçu en juin, l'AMA a collaboré avec les Douanes canadiennes et le laboratoire antidopage de Montréal pour trouver la structure d'une nouvelle substance saisie à la frontière entre les États-Unis et le Canada. La découverte de ce nouveau stéroïde de structure modifiée—baptisé desoxy-méthyl-testostérone (DMT)—a été annoncée par l'AMA au début de 2005.

Enfin, l'AMA a formé un panel d'experts sur le dopage génétique, présidé par le Dr Theodore Friedmann. Ce panel s'est réuni pour la première fois au début de 2005. Son mandat est de discuter des dernières avancées dans le domaine de l'utilisation de gènes, du développement de méthodes de détection du dopage génétique, et de conseiller l'Agence sur les projets de recherche dans ce domaine.

Liste des interdictions

Depuis 2003, l'AMA est responsable de la préparation et de la publication de la Liste des interdictions, que chaque signataire du Code mondial antidopage doit adopter. Les comités "Liste" et "Santé, médecine et recherche" de l'Agence ont ainsi préparé en 2004 la Liste des substances et méthodes interdites 2005, approuvée par le Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion du 21 septembre 2004.

Si cette Liste ne contient pas de grands changements par rapport à celle de l'année précédente, elle comporte plusieurs modifications notables. Pour rappel, conformément au Code mondial antidopage, une substance ou une méthode peut être ajoutée à la Liste si elle remplit deux des trois critères suivants: elle a le potentiel d'améliorer la performance sportive; son usage présente un risque réel ou potentiel pour la santé du sportif; et son usage est contraire à l'esprit sportif.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) jouent un rôle important dans le processus d'harmonisation mis en place par le Code mondial antidopage. Une AUT doit permettre à un sportif ayant besoin de prendre une substance interdite pour des raisons médicales de le faire grâce à une procédure d'autorisation. Le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, entré en vigueur le 1er janvier 2004 avec le Code, stipule que toutes les Fédérations internationales et organisations nationales antidopage doivent désormais avoir un processus en place qui permette aux sportifs de demander une AUT sur la base d'un dossier médical documenté.

Le rôle de l'AMA dans ce processus est double. L'Agence surveille les autorisations et peut, de sa propre initiative, revoir une AUT accordée par une Fédération ou une organisation nationale antidopage. D'autre part, les sportifs à qui une AUT a été refusée peuvent demander un examen indépendant de cette décision par l'AMA, qui, si elle détermine que ce refus n'est pas conforme au Standard international, peut renverser la décision.

En 2004, l'Agence mondiale antidopage a créé à Lausanne une base de données permettant de suivre et de classer les formulaires d'AUT reçus (6486 au total durant l'année). Ces dossiers seront transférés dans le système ADAMS dès que celui-ci sera en place (lire en page 21). L'AMA a également vérifié les procédures administratives et la cohérence médicale des 350 AUT standards reçues, et identifié les dossiers nécessitant un examen approfondi par le comité des AUT de l'Agence. Par ailleurs, au cours des Jeux olympiques d'Athènes, le directeur médical de l'AMA, le Dr Alain Garnier, a assuré une permanence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, afin de respecter le délai de 48 heures fixé avec le CIO en cas de procédure de révision des AUT par l'AMA.

Quelques modifications au Standard international pour l'AUT ont été apportées suite aux commentaires provenant d'organisations antidopage et à l'expérience des premiers mois d'application. En particulier, il est maintenant demandé aux organismes responsables de la délivrance des AUT de répondre aux sportifs dans un délai maximum de trente jours (aucun délai n'était imposé auparavant). Il est désormais également précisé que seules les AUT abrégées des sportifs de niveau international doivent être adressées à l'AMA. Ces amendements ont été approuvés par le Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion de novembre 2004. Les modifications, entrées en vigueur le 1er janvier 2005, devraient permettre une plus grande efficacité du processus et faciliter la gestion des AUT par les autorités responsables.

Laboratoires

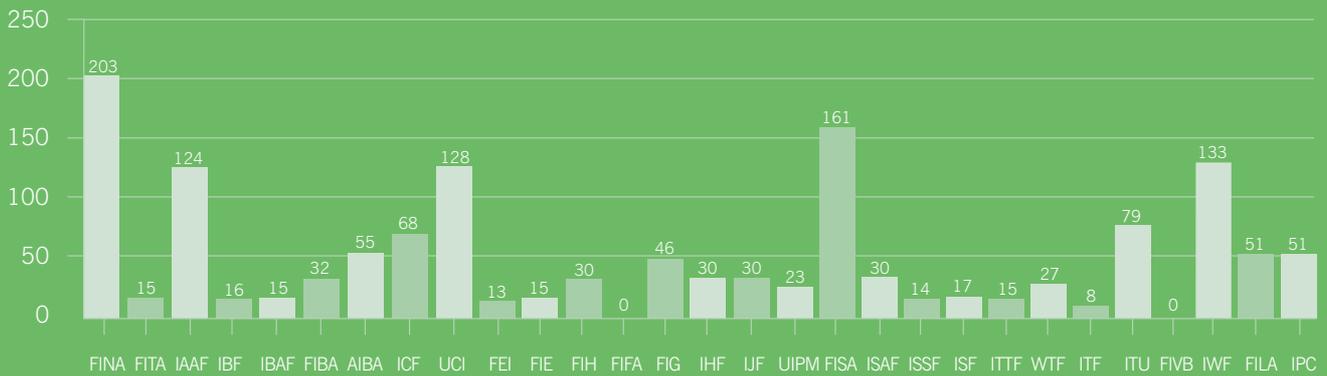
Conformément au Code mondial antidopage, l'AMA a pris entièrement le relais du CIO en 2004 pour l'accréditation et la ré-accréditation des laboratoires antidopage. Cette responsabilité était assumée conjointement par les deux organisations l'année précédente. Deux nouveaux laboratoires ont été accrédités durant cette année par le Comité exécutif de l'AMA, sur recommandation du Comité "Santé, médecine et recherche": celui de HFL à Newmarket (Grande-Bretagne), en juin, et celui de Varsovie (Pologne), en novembre. A la fin de l'année 2004, 33 laboratoires dans le monde étaient accrédités par l'AMA pour l'analyse des échantillons.

Ces laboratoires sont soumis plusieurs fois par année à des contrôles de compétences de la part de l'AMA. L'Agence a également institué une collaboration avec la Coopération internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC), qui offre la possibilité d'effectuer des évaluations de conformité avec le Standard international pour les laboratoires, de façon concomitante avec les évaluations de conformité avec la norme ISO/IEC 17025 pour les laboratoires accrédités.

En 2004, l'AMA a publié pour la première fois les statistiques des résultats rapportés en 2003 par les laboratoires.

Enfin, l'AMA a publié plusieurs documents techniques liés aux laboratoires, approuvés par son Comité exécutif. Ces documents visent à améliorer l'harmonisation de la réalisation des tests et des rendus de résultats. ■

2004 - Contrôles hors compétition: Fédérations olympiques/paralympiques d'été (échantillons d'urine)



2004 - Contrôles hors compétition: Fédérations olympiques d'hiver (échantillons d'urine)



2004 - Contrôles hors compétition: Fédérations internationales reconnues (échantillons d'urine)



2004 - Contrôles sanguins/de l'EPO hors compétition



CONTRÔLES

FÉDÉRATIONS D'ÉTÉ

AIBA	Association Internationale de Boxe	IBF	Fédération Internationale de Badminton
FEI	Fédération Équestre Internationale	ICF	Fédération Internationale de Canoë
FIBA	Fédération Internationale de Basketball	IHF	Fédération Internationale de Handball
FIE	Fédération Internationale d'Éscrime	IJF	Fédération Internationale de Judo
FIFA	Fédération Internationale de Football Association	ISAF	Fédération Internationale de Voile
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique	ISF	Fédération Internationale de Softball
FIH	Fédération Internationale de Hockey	ISSF	Fédération Internationale de Tir
FILA	Fédération Internationale des Lutttes Associées	ITF	Fédération Internationale de Tennis
FINA	Fédération Internationale de Natation	ITTF	Fédération Internationale de Tennis de Table
FISA	Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron	ITU	Union Internationale de Triathlon
FITA	Fédération Internationale de Tir à l'Arc	IWF	Fédération Internationale d'Haltérophilie
FIVB	Fédération Internationale de Volleyball	UCI	Union Cycliste Internationale
IAAF	Association Int'l'e des Fédérations d'Athlétisme	UIPM	Union Internationale de Pentathlon Moderne
IBAF	Fédération Internationale de Baseball	WTF	Fédération Mondiale de Taekwondo

FÉDÉRATIONS D'HIVER

FIBT	Fédération Int'l'e de Bobsleigh et Tobogganing
FIL	Fédération Internationale de Luge
FIS	Fédération Internationale de Ski
IBU	Union Internationale de Biathlon
IIHF	Fédération Internationale de Hockey sur Glace
ISU	Union Internationale de Patinage
WCF	Fédération Mondiale de Curling

FÉDÉRATIONS RECONNUES

IKF	Fédération Internationale de Korfball
IOF	Fédération Internationale de Course d'Orientation
FIP	Fédération Internationale de Polo
IRB	International Rugby Board
ISA	Association Internationale de Surf
WKF	Fédération Mondiale de Karaté

L'AMA a continué d'offrir au monde du sport un programme indépendant de contrôles du dopage hors compétition. En 2004, la gestion du programme a été entièrement transférée à l'interne, sous la responsabilité de membres du personnel de l'AMA. Ce transfert a permis une utilisation efficace de ressources limitées et a permis d'améliorer la communication avec les Fédérations internationales. La planification et la répartition des contrôles ont été réalisées par l'AMA, qui a mis l'accent sur les régions du monde disposant de programmes de contrôles réduits ou n'en possédant pas du tout, même si aucun sportif n'a été exclu de la répartition des contrôles.

L'AMA a réussi à atteindre son objectif consistant à ce que tous les sportifs aient une chance égale d'être contrôlés, quelle que soit leur localisation, et ceci grâce à des accords de partenariat avec 19 organisations antidopage dans le monde. L'Agence a également mandaté directement la majorité des laboratoires accrédités pour effectuer les analyses d'échantillons.

Les contrôles ont été réalisés en conformité avec les règles des Fédérations internationales (FI) concernées et le Programme mondial antidopage. Le Comité international paralympique (CIP) a constitué un ajout notable à la liste des FI en 2004. L'AMA a coordonné avec le CIP un programme de contrôles avant les Jeux paralympiques.

Faits et chiffres clés 2004

> L'AMA a réalisé 2327 contrôles hors compétition auprès de sportifs de 118 nationalités et dans 62 pays. Ces contrôles ont touché 26 Fédérations internationales olympiques de sports d'été, le Comité international paralympique en sa capacité de FI pour 13 sports, 7 Fédérations internationales olympiques de sports d'hiver, et 3 Fédérations reconnues par le Comité international olympique (CIO).

Ce total de 2327 contrôles comprend:

- 1848 contrôles de l'urine hors compétition
- 378 contrôles supplémentaires de l'urine pour le dépistage de l'EPO
- 59 contrôles de l'hormone de croissance
- 42 tests de dépistage sanguin (pour des paramètres hématologiques)

> L'AMA a étendu son programme de contrôles sanguins en 2004 pour inclure le contrôle de l'hormone de croissance. Ceci a inclus le développement de lignes directrices pour la collecte et la manutention de sérum comme matrice pour l'analyse de l'hormone de croissance.

> Des tests de dépistage pour certains paramètres hématologiques ont été effectués au début de l'année 2004, mais le nombre total de tests de dépistage a été moins important qu'en 2003 en raison de découvertes scientifiques. Un nombre plus élevé d'échantillons d'urine ont été analysés directement pour détecter l'EPO.

> La plus grande partie des contrôles dans les sports d'été ont été réalisés avant les Jeux olympiques et paralympiques.

> Hormis un nombre limité d'exceptions documentées, la grande majorité des contrôles ont été effectués sans annonce préalable aux sportifs.

> L'AMA n'a pas effectué de contrôles sur une base payante au nom de Fédérations internationales en 2004.

> Des informations actualisées et exactes sur la localisation des sportifs sont cruciales pour pouvoir mener un programme de contrôles efficace et sans annonce préalable. De meilleures informations sur la localisation fournies par les FI ont permis à l'AMA de tester des sportifs en dehors des camps d'entraînement. En 2004, l'AMA a finalisé des lignes directrices pour les informations sur la localisation des sportifs et les contrôles hors compétition. L'Agence a également continué d'assister des FI dans le développement de systèmes de collecte des informations sur la localisation de leurs sportifs.

> Grâce aux commentaires de nombreux partenaires, l'AMA a continué d'améliorer les formulaires standards de contrôle du dopage et la documentation liée, qui permettent d'aider les sportifs et les agents de contrôle du dopage. Ces formulaires ont été adoptés par de nombreuses organisations en 2004.

> Le programme 2004 a donné lieu à 19 résultats d'analyse anormaux et 4 refus.

Coopération avec le CIO

169 échantillons supplémentaires ont été collectés par l'AMA dans le cadre du groupe d'action AMA/CIO/ATHOC (Comité d'organisation des Jeux d'Athènes). Cette coordination a garanti que les sportifs qui ne s'étaient pas encore enregistrés au village olympique puissent être contrôlés, qu'ils résident en Grèce ou ailleurs dans le monde. Les sportifs pouvaient également être testés après leur compétition.

• Ces 169 contrôles comprennent 87 tests de l'urine et 82 tests du sang

• Tous les échantillons d'urine ont été analysés pour le menu complet de substances (en compétition). 19 échantillons d'urine ont aussi été analysés pour détecter l'EPO.

• Tous les échantillons sanguins ont été analysés pour détecter l'hormone de croissance.

• Les contrôles de l'AMA ont porté sur des sportifs de 27 pays concourant dans 18 sports. Les contrôles ont été effectués dans 16 pays.

• En plus des 87 sportifs contrôlés, 3 missions infructueuses ont débouché sur des actions de suivi. ■

L'AMA a lancé au milieu de l'année son programme de développement antidopage. L'objectif de ce programme est de contribuer au développement de programmes antidopage par des pays et des organisations situés dans des régions du monde où il n'existe pas de programmes de contrôle du dopage établis ou développés, en établissant des organisations antidopage régionales.

Cette approche vise à augmenter les capacités de contrôle dans le monde et à promouvoir les contrôles et la sensibilisation au dopage. Il s'agit de s'assurer que les sportifs soient sujets aux mêmes protocoles et procédures antidopage dans le monde, quels que soient leur sport, leur nationalité et le pays dans lequel ils se trouvent.

En 2004, l'AMA a collaboré avec les Agences antidopage australienne et néo-zélandaise, les Comités nationaux olympiques d'Océanie et l'International Rugby Board pour développer et mettre en place un programme pilote.

L'Agence utilisera l'expérience ainsi acquise pour promouvoir le développement de programmes antidopage dans d'autres régions du monde en 2005. ■

DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE



L'AMA a continué en 2004 le développement de son système d'administration et de gestion antidopage (Anti-Doping Administration & Management System - ADAMS).

ADAMS est un instrument de gestion basé sur Internet, sous forme de banque de données, dont la fonction est d'assister l'AMA et ses partenaires dans leurs opérations antidopage. ADAMS est un système de saisie, de stockage et de partage de données qui doit permettre aux sportifs et aux organisations antidopage de remplir leurs responsabilités conformément au Code mondial antidopage. Il apportera une aide dans des domaines clés de l'antidopage : informations sur les résultats de contrôles du dopage, gestion des résultats, administration des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), informations sur la localisation des sportifs, et planification de la répartition des contrôles.

ADAMS stocke toutes les données dans un environnement sécurisé dont l'accès est soigneusement contrôlé, afin que ces données ne soient accessibles qu'aux seules personnes concernées.

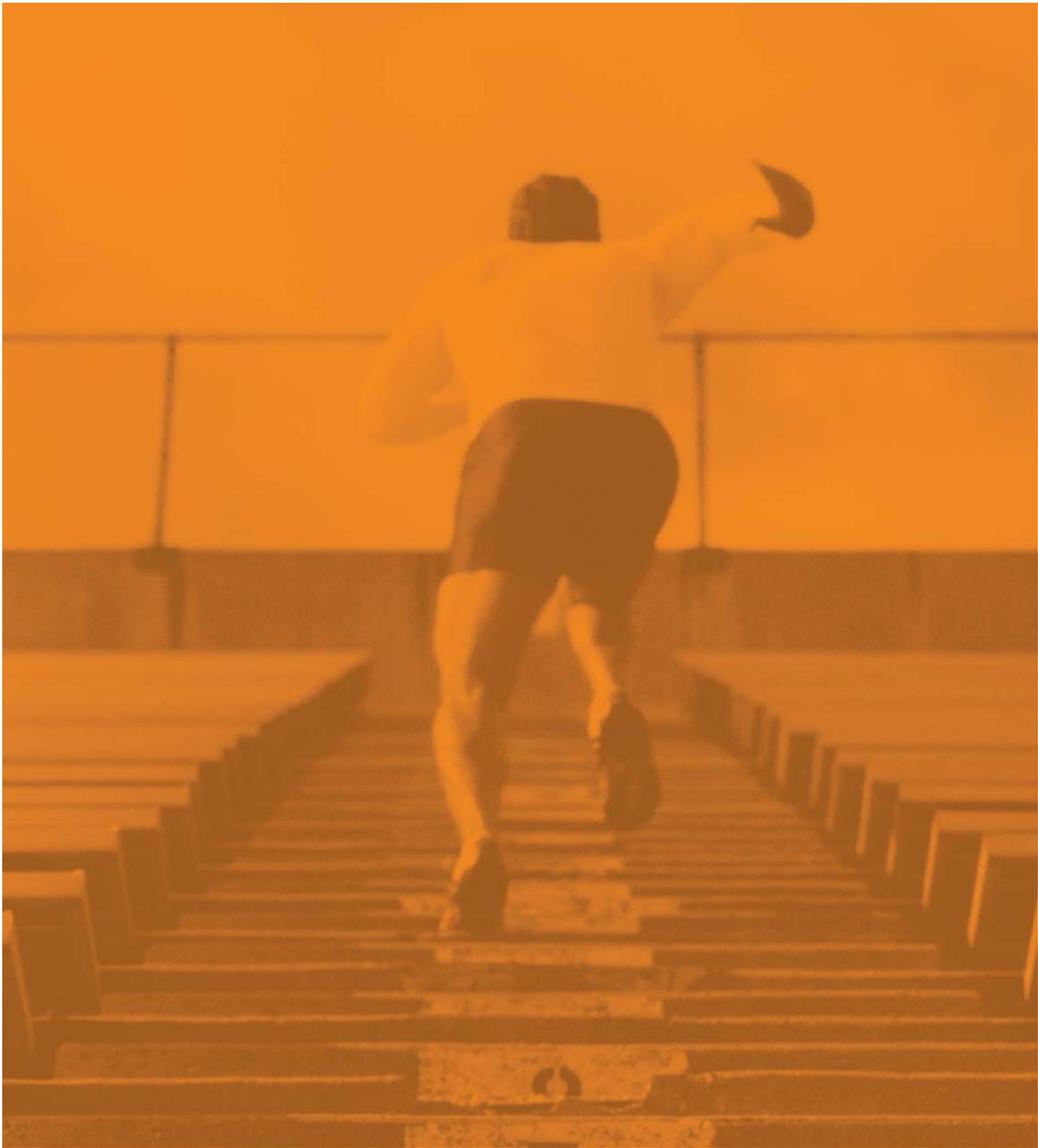
Les fonctions d'ADAMS ont été élaborées avec les besoins des partenaires en tête. Ces fonctions peuvent être séparées en quatre secteurs clés:

- **Informations sur la localisation des sportifs**, un module qui aidera tous les partenaires à collecter et à partager ces informations;
- **Gestion des AUT**, qui permettra de soumettre et de gérer en ligne des demandes d'AUT;
- **Centre d'information**, qui servira de banque de données pour toutes les informations antidopage, y compris les contrôles et les AUT accordées; et
- **Contrôle du dopage**, un module qui offrira des fonctions permettant de gérer et de faire fonctionner un programme de contrôle du dopage en et hors compétition.

ADAMS sera hébergé dans deux centres de données hautement protégés par le même type de dispositif de sécurité que celui utilisé par les applications bancaires. ■

SYSTÈME D'ADMINISTRATION ET DE GESTION ANTIDOPAGE

ADAMS



RAPPORT OPÉRATIONNEL ET FINANCES

Dans le rapport opérationnel 2003, nous avons expliqué en détail les implications pour l'AMA de présenter le rapport financier en conformité avec les Normes internationales de présentation des comptes (IFRS).

Les comptes audités 2004 de l'AMA sont donc les premiers entièrement réalisés en complète conformité avec les IFRS.

Pour produire des comptes conformes aux IFRS en 2004, l'AMA a dû commencer la transition en 2003. Les principaux changements sont des modifications dans les procédures comptables concernant certains projets, notamment la recherche, ainsi que dans la présentation des comptes. Ces changements sont à l'origine des comptes 2003 transitoires. Pour 2004, d'autres changements ont dû être opérés pour fournir une comparaison directe d'une année à l'autre et ainsi respecter les IFRS.

Ces changements comprennent un ajustement du chiffre présenté sous "excédent de revenus sur dépenses" et donc un nouvel état de notre "excédent de revenus sur dépenses" pour 2003. Les ajustements sont un prolongement des modifications réalisées dans notre traitement comptable du poste "recherche" en 2003 et reflètent donc ce qui suit : le fond de recherche de USD 4,7 millions, créé en 2002/2003 et existant conformément au droit suisse, n'aurait pas été créé, et les bourses de recherche n'auraient pas été traitées comme des dépenses dès paiement, si l'AMA avait présenté ses comptes en conformité avec les IFRS en 2002 et 2003. C'est pourquoi le chiffre "excédent de revenus sur dépenses" dont fait état l'AMA pour l'année 2003 est désormais positif: tel que publié en 2003, USD 3 068 865 / CHF 4 253 140, il devient en 2004: USD 2 464 843 / CHF 3 191 567.*

Cette nouvelle présentation de nos comptes exige que plusieurs postes des états financiers comportent une explication pour compléter les nouveaux comptes IFRS. Toutefois, toutes les informations figurant ici se trouvent également dans les comptes tels que présentés:

- 2004 a vu le lancement du projet ADAMS (système d'administration et de gestion antidopage). Près de USD 1 million a été versé à E-lynx, créateur du système. La somme, toutefois, ne figure pas en dépense dans les comptes. Elle a été capitalisée comme un actif intangible, conformément à notre procédure comptable interne et aux IFRS.
- Les chiffres des contrôles hors compétition paraissent peu élevés pour l'année. Ce qui suit peut cependant être ajouté aux USD 984 774: USD 120 000 comme un compte de régularisation de 2003 (sommes, par exemple, non facturées par les laboratoires ayant réalisé des contrôles en 2003 pour l'AMA) et un remboursement de USD 83 750 de l'International

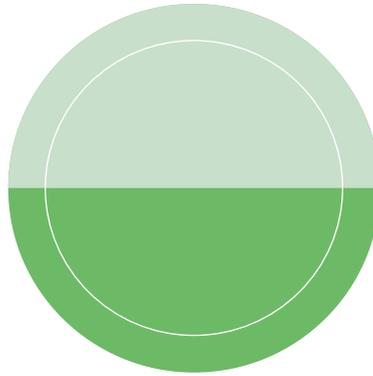
Rugby Board pour les contrôles que l'AMA a réalisés pour cette organisation. On obtient ainsi un chiffre de USD 1 188 524 pour les contrôles. Les dépenses totales pour les contrôles n'ont pas été aussi élevées que prévu en raison de plusieurs facteurs. Il s'agissait de la première année de la gestion des contrôles en interne, ce qui a entraîné des réductions dans les coûts. Par ailleurs, dans certains cas, des informations insuffisantes sur la localisation des sportifs ont été transmises à l'AMA, réduisant la possibilité pour l'Agence de réaliser certains contrôles ciblés.

- La partie "Total des dépenses" du budget pour 2004 s'élevait à USD 19 584 383 après révision. L'AMA a en fait dépensé la somme de USD 15 285 862. Comme précédemment mentionné, USD 1 million doit être ajouté à ce chiffre pour des dépenses en capital et USD 1 562 135 pour le budget affecté au poste "recherche". Une somme de USD 1 736 386 représente dès lors le solde du budget 2004. Ceci est principalement dû au fait que l'AMA n'a pas eu de procès en 2004, tout en disposant d'un budget de USD 219 000, et que le projet ADAMS a été ramené à environ USD 950 000 de moins que ce qui avait été budgété. Le bilan de USD 500 000 consiste en économies réalisées dans tous les départements, y compris USD 322 575 d'économie sur nos coûts de fonctionnement, grâce à un strict contrôle financier et à la renégociation de plusieurs contrats de services. On notera également que le gel des dépenses en 2003 a encore affecté les budgets et les dépenses pour divers projets en 2004.
- Les comptes présentent un chiffre de USD 8 280 523 pour "excédent de revenus sur dépenses" pour l'année 2004. Ce chiffre fait clairement ressortir les USD 3 978 913 que l'AMA a reçus en 2004 pour des contributions aux budgets des années précédentes. Cette somme a été distribuée en fonction des priorités établies par le Conseil de fondation. Il est important de noter que, durant les années précédentes, divers projets n'ont pas été réalisés en raison du gel des dépenses provoqué par le manque de revenus ces années-là. Par ailleurs, l'AMA ne continuera pas de percevoir des paiements en retard, puisque les gouvernements améliorent constamment le niveau de versement de leurs contributions dans les délais impartis. Près de 90% des revenus budgétés par l'AMA pour 2004 ont été effectivement reçus.

Au 31 décembre 2004, l'AMA présentait, en plus du capital de fondation de l'Agence de USD 4,3 millions et des USD 7,5 millions engagés pour la recherche, un bilan de trésorerie qui lui permettra pour la première fois de commencer la nouvelle année, 2005, sans avoir à imposer des restrictions de dépenses. Elle autorisera donc ses directeurs et l'administration de l'Agence à lancer les projets au complet. ■

* On trouve un tableau détaillé montrant les ajustements et leur impact en **Note 2A** des états financiers.

Budget 2004:
20,235,000 (USD)

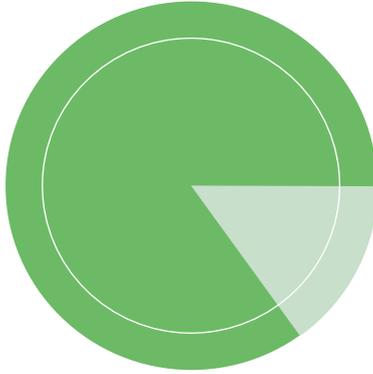


Contribution du CIO:
10,117,500 (USD)

Contribution du secteur public:
10,117,500 (USD)

Contributions du CIO
au 31/12/2004*

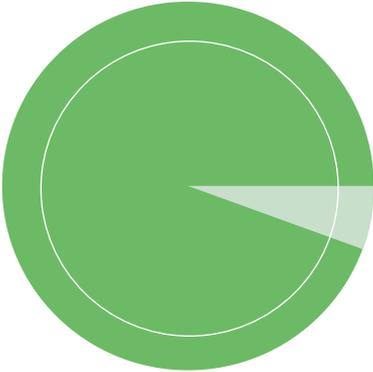
* Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public. La différence entre les contributions du CIO et du secteur public à la fin de 2004 a été versée par le CIO en 2005.



Contributions versées:
8,158,059 (USD)

Solde dû:
1,959,441 (USD)

Contributions du secteur public
au 31/12/2004

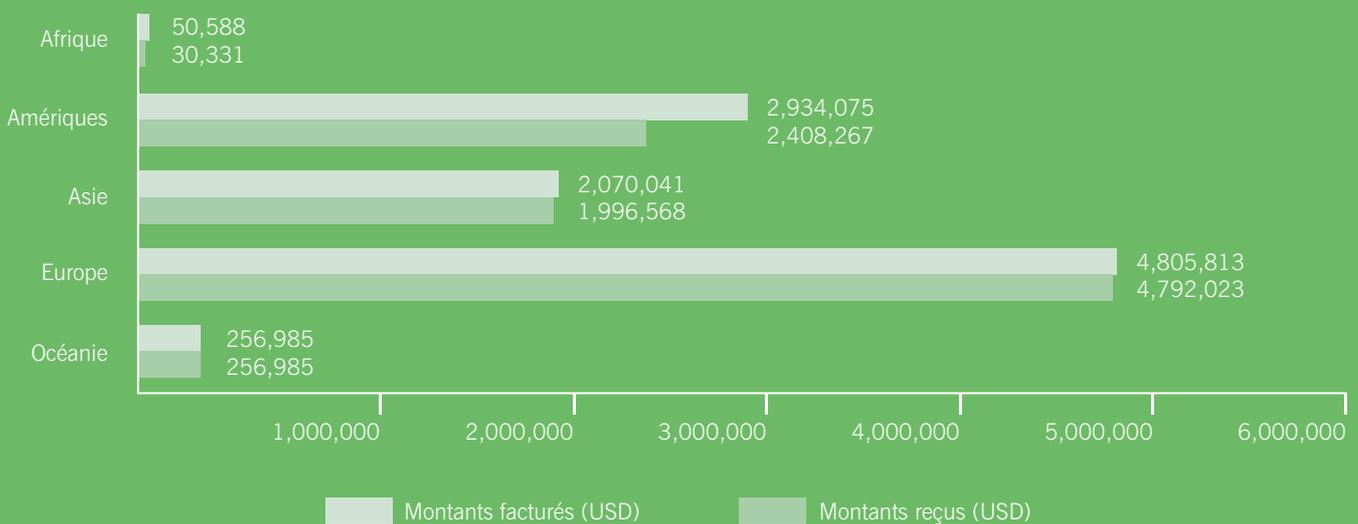


Contributions versées:
9,499,262 (USD)

Solde dû:
618,238 (USD)

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Contributions du secteur public: montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2004 pour l'année budgétaire 2004.





Rapport de l'organe de révision au Conseil
de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage
Lausanne

Pricewaterhouse Coopers SA

Avenue C.F. Ramuz 45
Case postale 1172
1001 Lausanne
Tel: +41 (21) 711 81 11
Fax: +41 (21) 711 81 17

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 41 de l'acte de fondation, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement, tableau de variation des fonds propres et annexe) de l'Agence Mondiale Antidopage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes annuels et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse, ainsi que selon les International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

F. Roth

M. Imhof

Lausanne, le 11 avril 2005

Bilan au 31 décembre 2004 et 2003

(en francs suisses avec montants 2003/2004 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Notes	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	19,156,680	10,652,788	21,825,225	13,294,356
Débiteurs	5	510,529	921,098	581,646	1,149,503
Autres actifs circulants	6	1,807,138	1,715,330	2,058,875	2,140,680
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	7	330,412	581,279	376,439	725,419
Immobilisations incorporelles	7A	909,879	-	1,036,626	-
Total actifs		<u>22,714,638</u>	<u>13,870,495</u>	<u>25,878,811</u>	<u>17,309,958</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		904,562	385,824	1,030,569	481,497
Charges à payer	8	721,030	1,508,867	821,470	1,883,020
Contributions reçues d'avance		1,323,924	491,205	1,508,348	613,009
Total passifs		<u>2,949,516</u>	<u>2,385,896</u>	<u>3,360,387</u>	<u>2,977,526</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	9	4,388,656	3,607,764	5,000,000	5,000,000
Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD		(382,156)	398,736	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(2,777,902)	(603,659)
<i>Excédent de revenus sur dépenses reporté</i>					
Excédent de revenus sur dépenses reporté à l'ouverture	2A	7,478,099	2,464,843	9,936,090	3,191,568
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	2A	8,280,523	5,013,256	10,360,236	6,744,522
<i>Excédent de revenus sur dépenses reporté</i>		<u>15,758,622</u>	<u>7,478,099</u>	<u>20,296,326</u>	<u>9,936,090</u>
Total des fonds propres		<u>19,765,122</u>	<u>11,484,599</u>	<u>22,518,424</u>	<u>14,332,431</u>
Total passifs et fonds propres		<u>22,714,638</u>	<u>13,870,495</u>	<u>25,878,811</u>	<u>17,309,958</u>

Les notes 1 à 17 sont partie intégrante des états financiers

États des activités pour les exercices se terminant au 31 décembre 2004 et 2003

(en francs suisses avec montants 2003/2004 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Notes	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	10	21,636,234	18,040,167	27,070,328	24,270,122
Subventions	11	1,130,272	1,032,852	1,414,148	1,389,535
Subventions pour projets		-	96,957	-	130,440
Autres	12	130,405	164,242	163,157	220,960
Total revenus		<u>22,896,911</u>	<u>19,334,218</u>	<u>28,647,633</u>	<u>26,011,057</u>
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	13	4,564,958	4,259,649	5,711,479	5,730,668
Frais de voyage et de logement		1,757,086	1,331,740	2,198,391	1,791,640
Information et communication		388,778	385,688	486,422	518,881
Contributions à d'autres institutions (IADA)		69,614	4,990	87,098	6,713
Frais de tests		984,774	3,060,416	1,232,107	4,117,294
Frais d'accréditation		110,432	333,446	138,168	448,598
Subventions de projets de recherche	2A + 14	2,997,741	2,007,493	3,750,645	2,700,756
Frais de développement informatique		72,307	62,529	90,468	84,123
Frais de consultants sur projets		463,730	717,796	580,199	965,678
Frais administratifs		2,894,656	2,731,353	3,621,671	3,674,592
Frais pour débiteurs douteux		652,015	37,483	815,773	50,428
Amortissements		329,771	393,786	412,595	529,775
Total dépenses opérationnelles		<u>15,285,862</u>	<u>15,326,370</u>	<u>19,125,015</u>	<u>20,619,147</u>
Excédent de revenus (dépenses) avant produits et charges financiers		7,611,049	4,007,848	9,522,618	5,391,910
Produits financiers (charges)					
Intérêts		208,089	97,026	260,352	130,533
Frais bancaires		(12,845)	(10,306)	(16,071)	(13,865)
Gains (pertes) nets de change		474,230	918,687	593,337	1,235,944
Total produits financiers (charges), net		669,474	1,005,407	837,618	1,352,612
Excédent de revenus sur dépenses (dépenses sur revenus) de l'exercice	2A	<u>8,280,523</u>	<u>5,013,256</u>	<u>10,360,236</u>	<u>6,744,522</u>

Les notes 1 à 17 sont partie intégrante des états financiers

Tableau de financement pour les exercices se terminant au 31 décembre 2004 et 2003

(en francs suisses avec montants 2003/2004 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Notes	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Activités opérationnelles					
Excédent de revenus sur dépenses					
(dépenses sur revenus) de l'exercice	2A	8,280,523	5,013,256	10,360,236	6,744,522
Mouvement de la provision pour débiteurs douteux		638,353	37,483	798,680	50,428
Subventions de projets de recherche	2A	-	-	-	-
Amortissements des actifs immobilisés		329,771	393,786	412,595	529,775
Autres éléments non monétaires		9,455	-	11,827	-
Variations des:					
Débiteurs		(233,147)	(568,696)	(291,703)	(765,088)
Autres actifs circulants		(91,809)	(560,808)	(114,867)	(754,476)
Créanciers		416,987	382,659	521,716	514,806
Avances et charges à payer		(787,837)	(345,188)	(985,708)	(416,566)
Contributions reçues d'avance		832,718	491,205	1,041,861	613,009
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités opérationnelles		<u>9,395,014</u>	<u>4,843,697</u>	<u>10,712,776</u>	<u>6,516,410</u>
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles		(893,763)	(78,675)	(1,118,237)	(105,844)
Ventes d'immobilisations corporelles		2,641	-	3,009	-
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement		<u>(891,122)</u>	<u>(78,675)</u>	<u>(1,115,228)</u>	<u>(105,844)</u>
Augmentation (diminution) des liquidités		<u>8,503,892</u>	<u>4,765,022</u>	<u>9,597,548</u>	<u>6,410,566</u>
Effets des modifications de cours de change		<u>-</u>	<u>398,737</u>	<u>(1,066,679)</u>	<u>(723,455)</u>
Liquidités au début de l'exercice		<u>10,652,788</u>	<u>5,489,029</u>	<u>13,294,356</u>	<u>7,607,245</u>
Liquidités à la fin de l'exercice		<u>19,156,680</u>	<u>10,652,788</u>	<u>21,825,225</u>	<u>13,294,356</u>

Les notes 1 à 17 sont partie intégrante des états financiers

Etat du mouvement des fonds pour les exercices se terminant au 31 décembre 2004 et 2003

(en francs suisses avec montants 2003/2004 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	USD	USD	USD	USD
	Capital de fondation	Excédent de revenus sur dépenses reporté	Ajustement de conversion sur capital de fondation	Total
Solde au 1er janvier 2003	3,607,764	2,464,843	-	6,072,607
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	5,013,256	-	5,013,256
Mouvement de change	-	-	398,736	398,736
Solde au 31 décembre 2003 et 1er janvier 2004	<u>3,607,764</u>	<u>7,478,099</u>	<u>398,736</u>	<u>11,484,599</u>
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	8,280,523	-	8,280,523
Mouvement de change	780,892	-	(780,892)	-
Solde au 31 décembre 2004	<u>4,388,656</u>	<u>15,758,622</u>	<u>(382,156)</u>	<u>19,765,122</u>

	CHF	CHF	CHF	CHF
	Capital de fondation	Excédent de revenus sur dépenses reporté	Différences de conversion cumulées	Total
Solde au 1er janvier 2003	5,000,000	3,191,568	-	8,191,568
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	6,744,522	-	6,744,522
Mouvement de change	-	-	(603,659)	(603,659)
Solde au 31 décembre 2003 et 1er janvier 2004	<u>5,000,000</u>	<u>9,936,090</u>	<u>(603,659)</u>	<u>14,332,431</u>
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	10,360,236	-	10,360,236
Mouvement de change	-	-	(2,174,243)	(2,174,243)
Solde au 31 décembre 2004	<u>5,000,000</u>	<u>20,296,326</u>	<u>(2,777,902)</u>	<u>22,518,424</u>

Les notes 1 à 17 sont partie intégrante des états financiers

1. Activité

L'Agence Mondiale Antidopage (AMA), domiciliée à Lausanne, Suisse, est une Fondation à but non lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et est régie par les règles du Code Civil suisse. Le 2 juin 2002, le siège principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, selon décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn (Estonie). Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale.

Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, gouvernements, collectivités publiques (ci-après "autorités publiques") et autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les athlètes.

Dès le 1er janvier 2002, le Mouvement Olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent à part égale au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement Olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation et modifications des principes comptables

Ces états financiers seront approuvés par le Conseil de Fondation de l'AMA le 16 mai 2005 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation.

Les états financiers de l'Agence Mondiale Antidopage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004 ont été préparés pour la première fois selon les Normes Comptables Internationales (International Financial Reporting Standards (IFRS)). Le passage aux normes comptables IFRS a été approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA lors de sa réunion du 24 novembre 2002 à Montréal. Cette décision précise que l'AMA tiendra sa comptabilité selon les IFRS dès le 1er janvier 2004, les états financiers au 31 décembre 2003 étant par conséquent les derniers établis en accord avec le droit suisse uniquement.

Les comptes de l'AMA restent en accord avec le droit suisse.

Pour présenter des chiffres directement comparables aux chiffres 2004 selon les IFRS, l'AMA a dû faire des ajustements à l'excédent de revenus sur dépenses reporté à l'ouverture. Ces ajustements tiennent compte du fait que le Fond de recherche n'aurait pas été créé et que les subventions de projets de recherche n'auraient pas été prises en charge immédiatement et complètement en date de leur versement si l'AMA avait tenu sa comptabilité selon les IFRS en 2002 et 2003. Cela entraîne la reconnaissance des subventions de recherche pour 2002 selon les mêmes principes comptables appliqués depuis 2003. Ces ajustements n'ont pas d'impact sur le solde d'excédent de revenus sur dépenses reporté à fin 2003, comme indiqué dans la réconciliation ci-dessous. Les impacts montrés ci-dessous sont inclus dans le tableau de financement par l'ajustement des soldes respectifs (Excédent de charges sur revenus et subventions de projets de recherche et mouvement des charges payées d'avance) de ces mêmes montants.

Réconciliation de l'excédent de revenus sur dépenses reporté et de l'excédent de revenus sur dépenses publiés selon le droit suisse et les IFRS pour 2003

	USD	CHF
Excédent de revenus sur dépenses reporté à l'ouverture		
Excédent de revenus sur dépenses reporté publié en 2003	(3,068,865)	(4,253,140)
Ajustements de l'excédent de revenus sur dépenses reporté pour 2003:		
Frais de recherche	833,333	1,121,114
Extourne du fond de recherche	<u>4,700,375</u>	<u>6,323,593</u>
Excédent de revenus sur dépenses ajusté reporté pour 2003	2,464,843	3,191,567

Excédent de revenus sur dépenses	USD	CHF
Excédent de revenus sur dépenses publié en 2003	10,546,964	14,189,230
Ajustement de l'excédent de revenus sur dépenses pour 2003:		
Frais de recherche	(833,333)	(1,121,114)
Extourne du fond de recherche	<u>(4,700,375)</u>	<u>(6,323,593)</u>
Excédent de revenus sur dépenses ajusté reporté pour 2003	5,013,256	6,744,523
Total de l'excédent de revenus sur dépenses ajusté reporté pour 2003	<u>7,478,099</u>	<u>9,936,090</u>
Publié en 2003:		
Excédent de revenus sur dépenses reporté à l'ouverture	(3,068,865)	(4,253,140)
Excédent de revenus sur dépenses	<u>10,546,964</u>	<u>14,189,230</u>
Excédent de revenus sur dépenses reporté	<u>7,478,099</u>	<u>9,936,090</u>

Le dollar US a été adopté comme monnaie de référence en 2003 pour refléter le fait que la majeure partie des activités (les encaissements et les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse pour satisfaire les exigences légales suisses. Les actifs et passifs sont convertis du dollar US au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollar US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'ajustement de conversion sur capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti au taux moyen de l'année. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti au taux moyen de l'année. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les chiffres en dollar US sont inclus à titre d'information complémentaire. Les montants en dollar US présentés ressortent des comptes tels qu'audités pour la première fois en 2003.

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Pour l'établissement du tableau de financement, les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance inférieure à douze mois.

D. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit:

Immobilisations corporelles:	
Matériel informatique	2.5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Immobilisations incorporelles:	
Logiciel ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System)	4 ans

Tous les coûts relatifs au développement et à la mise en place d'ADAMS sont capitalisés s'ils répondent aux critères de reconnaissance.

E. Leasing

La location de matériel et de logiciels informatiques pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à la Fondation sont classifiés comme leasing financiers. Les leasing financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les leasing pour lesquels une part importante des avantages et risques inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classifiés comme leasing opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun leasing financier.

F. Reconnaissance des revenus

Contributions annuelles: Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement Olympique sont reconnues comme revenu dans la période pour laquelle elles sont dues. Les versements, reçus en avance, liés au budget de l'année suivante sont différés à l'année suivante.

Les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'année seront seulement reconnues quand elles seront encaissées.

Subventions pour projets: Les subventions pour projets accordées pour un projet spécifique sont reconnues comme revenu en fonction de l'avancement du projet. L'avancement du projet correspond au pourcentage total des coûts engendrés à ce jour par rapport aux coûts totaux estimés pour chaque projet. Les coûts relatifs aux projets sont reconnus lorsque encourus. Lorsque le coût total d'un projet spécifique excédera probablement le montant total des subventions accordées pour ce projet, la perte attendue est reconnue comme charge immédiatement.

Revenus financiers: Les intérêts créanciers sont reconnus sur la base de leur rendement effectif.

Subventions: Les subventions sont reconnues comme revenu pour autant qu'il y ait une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions y relatives.

G. Impôts sur le bénéfice

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur le bénéfice.

H. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets spécifiques et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80% du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20% à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont reconnues comme charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les termes du contrat.

3. Gestion du risque financier

3.1. Facteurs de risque financier

De par ses activités internationales, l'AMA est exposée aux risques financiers suivants: les effets de variations de taux de change et de taux d'intérêts.

Risque de change: L'AMA est exposée au risque de change principalement parce que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US et en Euros, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et dollars canadiens. Au 31 décembre 2004, l'AMA n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques. Par contre, elle a utilisé des dépôts bancaires en dollars canadiens, francs suisses et Euros pour réduire partiellement l'exposition au risque.

Risque de taux d'intérêts: L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêts par l'impact de variations de taux sur les actifs portant intérêts. Au 31 décembre 2004, le seul actif portant intérêt à l'AMA sont les liquidités. Pour éviter des pertes de capital, seuls des investissements en dépôts à terme sont réalisés.

Risque de liquidité: L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

Risque de crédit: La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont reconnues dans l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. Les liquidités sont placées auprès d'importantes banques.

3.2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2004, la juste valeur des liquidités, des débiteurs et autres actifs circulants, ainsi que des créanciers et charges à payer, n'était pas significativement différente de leur valeur comptable en raison de leur échéance proche de la date du bilan.

4. Liquidités

	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Liquidités en espèces	5,943,826	3,522,852	6,771,807	4,396,412
Dépôts bancaires				
- en dollars US	9,418,000	4,861,000	10,729,937	6,066,381
- en Euros	3,460,225	1,957,650	3,942,238	2,443,088
- en dollars canadiens	<u>334,629</u>	<u>311,286</u>	<u>381,243</u>	<u>388,475</u>
Total liquidités	<u>19,156,680</u>	<u>10,652,788</u>	<u>21,825,225</u>	<u>13,294,356</u>

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses, canadiennes et japonaises soumises aux taux d'intérêts actuels sur des dépôts à terme de 1 à 12 mois et sur comptes courants.

5. Débiteurs

Débiteurs TVQ	272,623	398,316	310,600	497,086
Débiteurs TPS	662,725	348,883	755,044	435,396
Impôt anticipé à récupérer	40,832	70,094	46,520	87,475
Autres débiteurs	89,740	96,302	102,240	120,182
Débiteur en litige	-	23,195	-	28,947
Garantie de loyer et cautions	107,252	21,791	122,192	27,195
Provision pour débiteurs douteux	<u>(662,643)</u>	<u>(37,483)</u>	<u>(754,950)</u>	<u>(46,778)</u>
Total débiteurs	<u>510,529</u>	<u>921,098</u>	<u>581,646</u>	<u>1,149,503</u>

Le poste Garantie de loyer et cautions comprend un solde de liquidité de CHF 113,930 (USD 100,000) limité dans l'utilisation étant donné qu'il sert de garantie pour les frais de carte de crédit de la société.

5A. Mouvement de la provision pour débiteurs douteux

Solde à l'ouverture	37,483	-	42,705	-
Allocation	662,643	37,483	754,950	46,778
Utilisée	(18,556)	-	(21,141)	-
Extournée	<u>(18,927)</u>	<u>-</u>	<u>(21,564)</u>	<u>-</u>
Solde à la clôture	<u>662,643</u>	<u>37,483</u>	<u>754,950</u>	<u>46,778</u>

La provision couvre à la fin de 2004, l'éventuel non-remboursement de la taxe sur les produits et services perçue par le gouvernement canadien (TPS). Des démarches sont en cours pour clarifier le statut de l'AMA concernant la TPS. A la date d'émission de ces états financiers, il n'existait aucune indication permettant d'envisager son possible recouvrement.

	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
6. Autres actifs circulants				
Charges payées d'avance	430,095	546,112	490,007	681,531
Intérêts à recevoir	74,912	-	85,348	-
Subventions de recherche payées d'avance 2001	597,879	398,733	681,164	497,607
Subventions de recherche payées d'avance 2002	160,083	519,083	182,383	647,800
Subventions de recherche payées d'avance 2003	129,017	251,402	146,989	313,742
Subventions de recherche payées d'avance 2004	415,152	-	472,984	-
Total autres actifs circulants	1,807,138	1,715,330	2,058,875	2,140,680

7. Immobilisations corporelles - Matériel et logiciels informatiques, matériel de bureau.

	Matériel et logiciels informatiques		Matériel de bureau		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2003						
Valeur comptable nette à l'ouverture	170,838	236,763	725,552	1,005,543	896,390	1,242,306
Acquisitions	18,219	22,737	60,456	75,447	78,675	98,183
Amortissements	(127,019)	(170,884)	(266,767)	(358,891)	(393,786)	(529,775)
Différences de change	-	(11,195)	-	(74,101)	-	(85,296)
Valeur comptable nette à la clôture	62,038	77,421	519,241	647,998	581,279	725,419
Au 31 décembre 2003						
Coût	331,680	457,162	1,033,208	1,423,584	1,364,888	1,880,746
Amortissements cumulés	(269,642)	(368,546)	(513,967)	(701,485)	(783,609)	(1,070,031)
Différence de change	-	(11,195)	-	(74,101)	-	(85,296)
Valeur comptable nette	62,038	77,421	519,241	647,998	581,279	725,419
Exercice clos le 31 décembre 2004						
Valeur comptable nette à l'ouverture	62,038	77,421	519,241	647,998	581,279	725,419
Acquisitions	76,722	87,409	8,913	10,155	85,635	97,564
Ventes	(1,866)	(2,125)	(4,865)	(5,544)	(6,731)	(7,669)
Amortissements	(79,019)	(98,865)	(250,752)	(313,730)	(329,771)	(412,595)
Différences de change	-	2,098	-	(28,378)	-	(26,280)
Valeur comptable nette à la clôture	57,875	65,938	272,537	310,501	330,412	376,439
Au 31 décembre 2004						
Coût	389,501	523,038	1,031,966	1,422,169	1,421,467	1,945,207
Amortissements cumulés	(331,626)	(448,003)	(759,429)	(1,009,189)	(1,091,055)	(1,457,192)
Différence de change	-	(9,097)	-	(102,479)	-	(111,576)
Valeur comptable nette	57,875	65,938	272,537	310,501	330,412	376,439

7A. Immobilisations incorporelles

	Logiciel ADAMS	
	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2004		
Valeur comptable nette à l'ouverture	-	-
Acquisitions	909,879	1,036,626
Ventes	-	-
Amortissements	-	-
Différences de change	-	-
Valeur comptable nette à la clôture	<u>909,879</u>	<u>1,036,626</u>
Au 31 décembre 2004		
Coût	909,879	1,036,626
Amortissements cumulés	-	-
Différence de change	-	-
Valeur comptable nette	<u>909,879</u>	<u>1,036,626</u>

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS. Cela représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire les exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Une fois la mise en place achevée dans l'année à venir, cet actif intangible permettra un suivi et une gestion plus efficace des tests. Il sera alors amorti sur une durée de 4ans.

8. Charges à payer

	2004	2003	2004	2003
	USD	USD	CHF	CHF
Passifs transitoires	212,037	983,617	241,572	1,227,524
Charges de laboratoire à payer	224,770	283,250	256,081	353,487
Subventions de projets de recherche 2001 à payer	72,033	242,000	82,068	302,009
Subventions de projets de recherche 2002 à payer	143,035	-	162,960	-
Subventions de projets de recherche 2003 à payer	69,155	-	78,789	-
Total charges à payer	<u>721,030</u>	<u>1,508,867</u>	<u>821,470</u>	<u>1,883,020</u>

9. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans les statuts comme un montant fixe de CHF 5,000,000.

10. Contributions annuelles

	2004	2003	2004	2003
	USD	USD	CHF	CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	789,167	1,375,302	987,372	1,850,245
2002 Comité International Olympique (CIO)	615,044	1,854,699	769,517	2,495,197
2003 Autorités publiques et gouvernements	866,872	7,978,873	1,084,593	10,734,282
2003 Comité International Olympique (CIO)	1,707,830	6,831,293	2,136,764	9,190,398
2004 Autorités publiques et gouvernements	9,499,262	-	11,885,069	-
2004 Comité International Olympique (CIO)	8,158,059	-	10,207,013	-
Total contributions annuelles	<u>21,636,234</u>	<u>18,040,167</u>	<u>27,070,328</u>	<u>24,270,122</u>

11. Subventions

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces pour un montant total de CAD 10 millions, indexés sur une durée de 10 ans, et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu. Le gouvernement du Québec accorde également CAD 5 millions, indexés sur une période de 10 ans, et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu et de taxe sur la valeur ajoutée. Les subventions sont en fait payées en une fois par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes: l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités et ses comptes annuels audités, ses budgets et rapports d'activités, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

En 2002, la subvention totale de CHF 2,533,440 (USD 1,828,011) représentait le versement initial. Les versements restants, en dollars canadiens, sont répartis de façon égale sur 8 ans.

	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	<u>1,130,272</u>	<u>1,032,852</u>	<u>1,414,148</u>	<u>1,389,535</u>

12. Autres revenus

2004: Accréditation de laboratoires et frais de ré-accréditation pour CHF 163,157 (USD 130,405).

2003: CHF 186,275 (USD 138,460) ont été versés à l'AMA par la société télévisuelle norvégienne TV2 à la demande du NIF (Comité Olympique Norvégien et Confédération des Sports) suite à l'accord obtenu concernant une émission diffusée par TV2 qui affirmait à tort que des transfusions de plasma avaient eu lieu lors des Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer. La somme a été versée à l'AMA pour l'assister dans sa lutte mondiale contre le dopage dans le sport comme compensation pour tous les dommages qui ont pu être causés par l'émission contre la lutte internationale contre le dopage.

CHF 34,685 (USD 25,782) ont été reçus du Comité olympique des Etats-Unis d'Amérique (USOC) pour la participation de l'AMA à l'enquête sur la Fédération Américaine d'Athlétisme en 2002. La somme a en fait été payée par l'USOC en organisant et finançant un atelier de travail de l'AMA sur les tests hors compétition.

13. Frais de personnel

	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Salaires	2,642,169	2,194,040	3,305,768	2,951,725
Charges sociales et autres avantages salariaux	1,820,327	1,884,995	2,277,515	2,535,956
Contribution au plan à primauté de prestation	44,540	71,041	55,726	95,574
Personnel temporaire	49,432	55,251	61,848	74,331
Frais de recrutement	<u>8,490</u>	<u>54,322</u>	<u>10,622</u>	<u>73,082</u>
Total frais de personnel	<u>4,564,958</u>	<u>4,259,649</u>	<u>5,711,479</u>	<u>5,730,668</u>

Le nombre de personnes employées était de 45 au 31 décembre 2004 (2003: 42 personnes employées).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au siège de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Etant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extra-salariaux annexés et sont inclus dans Salaires et autres frais de personnel dans l'état des activités durant la période où ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du

Sud, l'AMA contribue avec ses employés au plan de pension gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par le biais d'une fondation financièrement indépendante. Au vu du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

14. Subventions de projets de recherche

Les frais de recherche comprenaient en 2003 l'extourne d'un fond de recherche qui n'aurait pas été enregistré sous les IFRS, étant donné qu'il était relatif à des engagements futurs. Les frais de recherche ne comprenaient pas la totalité des subventions de projets de recherche payées en 2002 qui auraient été reconnues sous les IFRS, tel que décrit dans la note 2H, parce qu'elles étaient reconnues lors du versement. Ce sont les uniques ajustements effectués sur les chiffres publiés en 2003 pour être en conformité avec les IFRS.

	2003 USD	2003 CHF
Subventions de projets de recherche publiées en 2003	(3,526,215)	(4,743,951)
Ajustements apportés aux frais de recherche:		
Frais de recherche	833,333	1,121,104
Extourne du fond de recherche	4,700,375	6,323,593
Subventions de projets de recherche utilisées recalculées	2,007,493	2,700,746

	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Dépenses effectives				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	2,997,741	2,007,493	3,750,645	2,700,756
Paiements d'avance (mouvement)	132,913	335,885	166,295	451,879
Charges à payer (mouvement)	(42,224)	(242,000)	(52,829)	(325,572)
Total dépenses	3,088,430	2,101,378	3,864,111	2,827,063

15. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement Olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de Fondation, le Président et le Comité Exécutif de l'AMA ne sont pas rénumérés par la Fondation. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, hôtels, repas et indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement dans l'état des activités.

16. Engagements

Le montant des paiements futurs minimum liés à des leasing opérationnels non résiliables sont les suivants:

Engagements de leasing opérationnels	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Moins d'un an	1,341,070	1,032,434	1,527,882	1,288,446
Entre un an et 5 ans	4,398,686	1,686,588	5,011,427	2,104,811
Plus de 5 ans	970,467	1,623,503	1,105,654	2,026,082
	6,710,223	4,342,525	7,644,963	5,419,339

Les obligations ci-dessus concernent:

- Bureau de Montréal, bail jusqu'en février 2012
- Bureau de Lausanne, bail résiliable tous les 6 mois
- Bureau de Tokyo, bail jusqu'en février 2005
- HP Technologie, leasing jusqu'en mars 2005
- CGI Technology, leasing jusqu'en mars 2009

Engagements d'immobilisations incorporelles (ADAMS)

Un montant de CHF 1,384,401 (USD 1,215,132) a été engagé pour le projet ADAMS. Le solde de l'engagement à la fin 2004 se monte à CHF 347,775 (USD 305,253).

Engagements de recherche

Les coûts de projets à long terme engagés, mais pas encore encourus à la fin de l'année, sont les suivants:

	2004 USD	2003 USD	2004 CHF	2003 CHF
Moins d'un an	2,699,773	1,833,539	3,075,854	2,288,201
Entre un an et 5 ans	1,103,140	1,187,523	1,256,809	1,481,993
Plus de 5 ans	-	-	-	-
	<u>3,802,913</u>	<u>3,021,062</u>	<u>4,332,663</u>	<u>3,770,194</u>

17. Engagements conditionnels

A la fin de 2004, l'AMA a pour CHF 2,263,791 (USD 1,987,000) d'engagements conditionnels. Ce montant concerne toutes les subventions pour projets de recherche qui dépendent de l'une ou plusieurs des approbations suivantes: approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingt pourcent des subventions octroyées est dû à l'obtention de l'approbation.